

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2009.

Présents : Mesdames MAGNOLER VERCRUYSSÉ CORDIER THOMAS
Messieurs COLLETTE POULAIN BARRUET LAURENT LEHMANN MESSIO TOFFIN
PARROT WRZOCHOL MELO.

Absent excusé : Monsieur Philippe DUCROCQ ayant donné procuration à Monsieur Jean-Pierre WRZOCHOL.

Secrétaire : Madame Odile CORDIER.

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du compte rendu de la séance précédente.
- Election d'un délégué suppléant au RPI.
- Contrat CDD d'un personnel technique.
- Bornage du fossé chemin du Marais.
- Travaux rue de l'Avenir.
- Plan des jardins.
- Vente du matériel «été des jeunes ».
- Informations diverses :
 - * Information sur cantine, périscolaire, jeux.
 - * Informatique numérique à l'école.
 - * Assainissement des eaux usées (ouverture des plis).

LECTURE DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE CELUI-CI EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 points supplémentaires sont demandés par Monsieur PARROT.

Terrain Pinel

Avancement pour un agent.

ELECTION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU RPI. :

Monsieur COLLETTE signale que suite à la démission de Monsieur Michel MELO il convient d'élire un délégué :

Election d'un délégué titulaire :

Monsieur LAURENT François propose sa candidature de suppléant à titulaire.

Monsieur PARROT demande si d'autres candidats souhaitent se présenter, aucun conseiller ne se manifeste.

Les membres du conseil municipal acceptent cette candidature à l'unanimité.

Election d'un délégué suppléant :

Candidature : Madame Marie-Claire VERCRUYSSÉ

Candidate élue à l'unanimité.

CONTRAT CDD D'UN PERSONNEL TECHNIQUE.

La candidature de Monsieur DE SMET n'a pas fait l'objet d'une embauche par contre Monsieur RABASTE qui travaille depuis juillet a demandé un prolongement de son contrat. Il est proposé la signature d'un contrat de 6 mois renouvelable éventuellement une fois. Monsieur TOFFIN demande si Monsieur RABASTE est libre de tout engagement vis-à-vis de Pôle Emploi.

Monsieur COLLETTE signale qu'il ne peut effectivement pour septembre effectuer que 104 h/ hebd.

Madame ROZEAUX demande la parole et signale que sur 2 x 6 mois, il faut faire attention qu'il ne perde pas ces droits pour la suite.

Monsieur PARROT signale qu'un retard a été pris dans le nettoyage de la commune et que le tort ne peut être reproché qu'à un seul salarié.

Nous sommes dans une période de management, il faut un contrôle serein pour qu'il y ait le moins de dérive possible.

Monsieur COLLETTE signale qu'un tableau du travail technique a été élaboré et que des réunions sont provoquées de façon à pouvoir faire le point.

Monsieur PARROT signale que le Maire et le délégué au personnel sont chargés de faire ce travail afin d'éviter les problèmes il signale qu'il ne s'agit pas de flicage mais de management.

Monsieur COLLETTE signale qu'une mauvaise ambiance s'était installée au sein du personnel et qu'il devenait difficile de manager du personnel qui n'était pas du tout volontaire.

BORNAGE DU FOSSÉ CHEMIN DU MARAIS.

Le plan a déjà été présenté, Monsieur COLLETTE demande au conseil municipal de se prononcer sur le bornage du chemin (104 m² pour 6 400 €), le coût a pu être négocié il serait donc possible de l'acquérir pour l'euro symbolique et les frais de notaire s'élèveront entre 500 et 600 €.

Il est important de savoir à qui appartient le fossé et où il se trouve, sur le domaine public ou sur le domaine privé.

Le coût du bornage du fossé est de 621 € qui seraient répartis en 3, la commune, M.Colle, et le GAEC de l'Espérance représenté par M.Bernard LEMAIRE.

Monsieur le Maire demande l'aval du conseil municipal sur le point évoqué ci-dessus.

Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité.

Il est bien entendu que les conjoints PINEL rembourseront les frais de branchement aux réseaux des terrains leur appartenant.

TRAVAUX RUE DE L'AVENIR.

Monsieur TOFFIN signale que compte tenu de l'insécurité dans la rue de l'Avenir, la commission avait proposé de poser des plots pour sécuriser les vélos, il a été conseillé par la société de remplir les plots de sable, ce qui a été fait, certaines personnes ont couché les plots, ceux-ci ont donc été définitivement retirés.

Monsieur PARROT reproche un manque de concertation avec les riverains par rapport à ce projet. Monsieur MESSIO signale qu'il a été tenu compte des réclamations des riverains dans le marquage qui a été rectifié.

Monsieur PARROT souhaite que les riverains soient consultés avant d'implanter des installations qui les concernent, cette concertation éviterait probablement des dégradations.

Monsieur le Maire signale qu'un des riverains a porté réclamation, car avec les plots, il ne pouvait plus se garer devant chez lui, réponse lui a été faite que des parkings sont réservés à cet effet le long de la R.D 1017 et que de plus, l'autre côté est réservé aux cyclistes.

Monsieur Philippe DUCROCQ arrive en séance car il représentait la commune à une autre réunion.

LOCATIFS ET PLAN DES JARDINS.

Monsieur COLLETTE signale qu'il s'agit là d'affaires conjointes concernant les terrains Lesueur et Bourgeois d'autre part, nous avons reçu une évaluation des domaines concernant la propriété Bourgeois pour 660 000 €

Présentation du plan modifié concernant les parcelles du projet

Il est proposé de demander au domaine la révision du prix après modification du découpage de l'acquisition de certaines parcelles qui sont dans la zone N.J.

Madame THOMAS demande quel est l'intérêt pour la commune d'une modification du projet initial. Il s'agit d'avoir une surface homogène.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à faire une demande auprès des domaines, sur un rectangle défini et non pas sur la totalité de la zone N.J.

VENTE DU MATÉRIEL «ÉTÉ DES JEUNES ».

L'ancien directeur du CVL sollicite la commune pour le rachat d'une partie du matériel de camping (tente et toile de cuisine) qui n'est plus utilisé au profit d'une association de jeunes de Creil dont il est responsable.

Monsieur COLLETTE demande si le conseil municipal l'autorise à vendre ces tentes. Sur le principe, les membres du conseil municipal se prononcent favorablement.

Madame ROZEAUX demande la parole et signale que la perception demandera une délibération fixant le prix.

Il est proposé de vendre deux tentes à environ 30 % du prix d'achat soit 600 €.

Un inventaire sera fait pour le reste du matériel.

INFORMATIONS DIVERSES :

INFORMATION SUR LA CANTINE, LE PÉRISCOLAIRE ET LES JEUX.

Monsieur BARRUET signale qu'à ce jour il y a 60 inscrits avec une fréquentation journalière de 45 à 50 enfants/jour.

Pour le périscolaire il y a, à ce jour 15 inscriptions (6 en maternelle, 9 en primaire).

Pour les mercredis loisirs il y a 11 enfants dont trois maternelles.

Les repas étant livrés dans la nuit, les parents doivent réserver ou annuler l'inscription la veille avant 10 h.

Les jeux de plein air ont été montés en juillet dernier, ceux-ci ont du succès, les parents sont satisfaits, par contre il y a eu du vandalisme à partir de jeudi dernier, certains jeux ont donc été endommagés (trous dans le plastique et brûlure au briquet) il faudra procéder à la réparation de ceux-ci au plus vite.

Monsieur le Maire a surpris certains jeunes, il a donc porté plainte.

INFORMATIQUE NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE.

St Martin a été une des premières communes à bénéficier de la subvention concernant ce projet. 7 200 € ont déjà été versés et représentent une partie de la subvention.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (OUVERTURE DES PLIS).

Les entreprises ont fait acte de candidature pour l'appel d'offres concernant le service public d'assainissement. Les trois entreprises (Bertrand, la Lyonnaise et Veolia) candidates ont été retenues, la procédure a été lancée pour que celles-ci fournissent leurs prix.

Il serait judicieux que les communes concernées puissent avoir le même prestataire.

QUESTIONS DIVERSES :

Grippe À H1N1 : Monsieur COLLETTE et Madame CORDIER sont allés à une réunion d'information, le problème est délicat, la Préfecture va aussi organiser des réunions sur ce sujet. Les informations seront données en fonction des décisions du Ministère, une information communale sera distribuée en cas de besoin.

Avancement d'un agent :

L'agent en question étant à temps complet sur deux communes il est indispensable que les deux communes soient d'accord sur cet avancement, apparemment la commune de Sacy-le-Grand ne s'est pas encore prononcée.

Point sur les travaux :

Monsieur MESSIO signale que l'entreprise est intervenue sur les terrains de tennis et n'a pas donné satisfaction, elle doit revenir pour refaire correctement le travail.

Les travaux concernés par le regroupement de communes ne vont pas tarder à être effectués.

Les travaux d'assainissement de la route de Flandres ont été réceptionnés.

CCAS :

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 04 octobre prochain.

Syndicat des marais de Sacy-le-Grand :

Il est question qu'il soit dorénavant syndicat mixte en collaboration avec le Conseil Général.

Des remarques ont été ajoutées aux statuts proposés, le corrigé sera diffusé auprès des conseillers de façon à ce qu'ils puissent se prononcer.

En ce qui concerne la maison du Marais le Conseil Général a déposé le permis de construire, ce projet sera aussi financé par le Conseil Régional.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 32